

Cahier des charges des Enseignantes-Formatrices et Enseignants-Formateurs (EF) au bénéfice d'une décharge pour le suivi de stagiaire

Enseignant/e-formateur/rice :

Établi le :	26 mai 2020
Par :	Roland Pillonel, Directeur opérationnel Eric Sanchez, Professeur responsable du DEEM
Unité organisationnelle :	1310
Faculté :	Lettres et sciences humaines

1. Dénomination de la fonction : EF

Exigences minimales : être un/e enseignant/e diplômé/e en fonction dans les écoles du degré secondaire II depuis 3 ans, avec une charge d'enseignement de 8 périodes hebdomadaires au minimum; avoir suivi une formation préparant à l'accompagnement des candidats à l'enseignement ou avoir une expérience jugée équivalente.

2. But général de la fonction

L'EF collabore à la formation et à l'évaluation des candidats au Diplôme d'Enseignement pour les Ecoles de Maturité (DEEM) délivré par l'université de Fribourg.

L'intervention des EF a pour but de faciliter l'articulation entre la théorie et la pratique. Elle consiste à mettre en place un dispositif de formation intégré à un enseignement régulier, pour permettre aux candidats de vivre, d'observer, de pratiquer et d'analyser des situations d'enseignement variées.

3. Position hiérarchique

Supérieur/e: le Directeur du Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire

Autorité d'engagement: la Direction de l'Instruction publique, de la Culture et du Sport, écoles du secondaire 2

4. Activités

Les tâches des EF sont réparties en fonction de trois partenaires : stagiaire, CERF, DICS (écoles du S2). La liste ci-dessous fixe les tâches minimales qui devront être modulées en fonction des besoins de formation liés au parcours spécifique de l'étudiant/e pris/e en charge.

Stagiaire:

- initier son/sa stagiaire au fonctionnement de l'école
- informer son/sa stagiaire des programmes
- construire un projet didactique avec son/sa stagiaire
- permettre à son/sa stagiaire d'acquérir, de mettre en pratique et de stabiliser des gestes professionnels :

- préparer une leçon,
 - définir des objectifs,
 - choisir des stratégies d'enseignement,
 - donner des consignes,
 - animer des travaux de groupes,
 - gérer une mise en commun,
 - faire une synthèse, un exposé,
 - évaluer son enseignement,
 - différencier
 - ...
- être ouvert à de nouvelles propositions didactiques
 - permettre à son/sa stagiaire d'enseigner dans tous les domaines
 - analyser son acte pédagogique et aider son/sa stagiaire à faire de même
 - inciter son/sa stagiaire à devenir autonome
 - conduire des entretiens d'explicitation

CERF:

- participer aux séances d'information
- établir le contrat de formation et le transmettre avec l'horaire d'enseignement de l'EF
- collaborer avec les maîtres de didactique et les lecteurs de référence
- informer le lecteur de référence en cas de problème
- établir les rapports de stage
- respecter les phases de formation (1 à 4)¹
- participer aux leçons visitées ainsi qu'aux discussions qui suivent
- participer aux leçons d'épreuve comme membre du jury
- participer à la formation initiale et/ou continue conformément aux exigences de la CDIP en vue du maintien de la reconnaissance de la formation.

DICS (écoles du S2) :

- assurer l'école du respect des plans d'études
- informer la direction de l'école sur le déroulement général du stage et sur des problèmes éventuels mettant en cause la qualité de l'enseignement

5. Information

- 5.1. Vis-à-vis du/de la supérieur/e : en fonction des nécessités, par entretien
- 5.2. Vis-à-vis du CERF : par communications formelles (contrats et rapports) ou informelle (intervention auprès des didacticiens des disciplines ou des lecteurs)
- 5.3. Vis-à-vis des autres services : en fonction des nécessités, coordination avec les collègues EF ou avec la direction de l'école.

Le cahier des charges décrit les tâches liées à la décharge octroyée par l'école du S2; il est à envoyer au CERF dûment signé d'ici **au 30 juin 2020**.

Date / Signature pour prise de connaissance : _____

NB : En cas de désistement du stagiaire veuillez vous référer aux règles édictées par la DICS (Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré, S2)

¹ La phase 2, enseignement en collaboration, peut être modulée de différentes manières, mais représente 15 à 20 heures d'enseignement pour le/la stagiaire. Son but est de l'amener à l'autonomie.